

-----

-----

Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré

-----

**RAPPORT SEMESTRIEL**  
Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 Juin 2015

Présenté par l'Unité de Mise en Œuvre du Cadre Intégré au Secrétariat Exécutif du Cadre Intégré Renforcé (CIR) et au Gestionnaire du Fonds d'Affectation Spéciale.

---

**PROJET DE LA CATEGORIE 2 MIS EN ŒUVRE EN REPUBLIQUE DU MALI**

**Intitulé du Projet :** Projet de Renforcement des Capacités Productives et Commerciales de la filière Gomme arabique au Mali

**Date d'approbation par le Conseil du CIR :** 12 février 2012

**Date de signature du Mémoire d'accord :** 03 septembre 2013

**Date de démarrage du projet :** 03 septembre 2013

**Durée du projet :** 4 ans

**Budget total alloué au projet :** 4 369 152 USD

**Montant reçu au titre de l'Accord (en dollar US) :** 513,082.04 USD

**Montant reçu d'autres sources de financement :** Budget d'Etat : 139 425,14 UDS

**Type de rapport :** Rapport technique narratif

**Période considérée :** 01<sup>er</sup> janvier 2015 au 30 juin 2015

**Montant déboursé pendant la période considérée (en dollar EU) :**

FM : 206 433,82 USD ;

Budget d'Etat : 149 025,80 USD

**Date :** 31 juillet 2015

**Nom de l'auteur du rapport :** Djibril SIDIBE

**Fonction de l'auteur du rapport :** Chargé de Politique Commerciale

**Nom et Fonction de la personne à contacter :** Mohamed SIDIBE, Coordinateur National

Téléphone/Fax : 20 21 26 73 ; 20 21 53 67

Adresse électronique : mohamed.sidibe@cadreintegre.org

Adresse postale : 201

**Nom du Fonctionnaire autorisé, date, signature et cachet :**

Mohamed SIDIBE, Coordinateur National

Bamako, le 31 juillet 2015

## **PARTIE I: ÉTAT ET ANALYSE DE LA SITUATION**

### **I.1 Aperçu général de la situation du pays dans le cadre de la mise en œuvre du projet**

Après la reprise de la coopération internationale intervenue en 2013, le gouvernement du Mali a procédé à l'élaboration d'un Plan pour la Relance Durable du Mali (PRED) pour la période 2013-2014 et la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2013-2018) élaboré sur la base des hautes orientations, pour le développement économique et social du Mali, du Président de la République.

La croissance économique de 7% de prévision a effectivement été atteinte. Tirée essentiellement par le secteur primaire, le secteur tertiaire y a aussi contribué à cette croissance à hauteur de 4,2 % dont 2 % pour le commerce.

Le 8 juin 2015, le nouveau Premier Ministre a présenté la Politique Générale du Gouvernement à l'Assemblée Nationale dans laquelle une importance particulière a été accordée au développement du secteur privé notamment à la promotion des produits locaux.

### **I.2 Effets sur les objectifs du projet**

Ce contexte économique a été favorable pour le projet. La contribution du budget d'Etat 2015 alloué au projet a augmenté par rapport à l'année précédente. Elle a été de 1 660 000 000 FCFA.

Le calendrier de la tenue des réunions statutaires du CIR s'est amélioré. Une réunion du Comité de Pilotage et une réunion du Comité de Coordination et de Suivi des projets de la catégorie 2 ont été tenue au cours de la période de rapportage.

## **PARTIE II: RENSEIGNEMENTS ACTUALISÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE**

### **II.1 Aperçu général des résultats**

#### **2.1.1- Réunion du Comité de Coordination et de Suivi des Projets de la Catégorie 2 ;**

Le Comité de Coordination et de Suivi des Projets de la Catégorie 2, s'est réuni le mercredi, 11 février 2015. L'ordre du jour de la réunion portait sur la validation du rapport de mission effectuée par l'UMOCI et la Direction Nationale de l'Hydraulique (DNH) dans les zones d'intervention du Projet Gomme arabique, d'une part et l'UMOCI et l'APCAM d'autre part.

Le Comité, après analyse du document a validé le rapport sous réserve de la prise en compte des recommandations suivantes :

- accélérer les regroupements des acteurs dans les quatre régions de la zone d'intervention du projet et faciliter l'identification des sites dans les 13 cercles de la zone d'intervention en faisant appel aux services d'un Consultant local ;
- Confier aux consultants locaux l'organisation des acteurs en Coopérative en établissant des contrats sur la base de délai ;
- accentuer les missions de suivi sur le terrain pour rester en contact permanent avec les acteurs ;

- sensibiliser sur la protection de la ressource ;
- démarrer dans les meilleurs délais le programme de renforcement des capacités des acteurs qui portera entre autres sur les thèmes spécifiques à savoir :
  - a. techniques d'exploitation des gomméraires (Saignée) ;
  - b. techniques de production de plants en pépinières et de plantations ;
  - c. techniques d'aménagement des gomméraires.

### **2.1.2- Appui à la Coordination régionale des exploitants de gomme arabique de la Région de Kayes**

Afin de faciliter la mise en place des coopératives, il s'est avéré essentiel de disposer d'un répertoire des acteurs gomme arabique et de localiser les zones de productions de la zone 1 du projet (cercles de Kayes, Yélimané, Diéma et Nioro).

La Coordination régionale a été appuyée dans ce sens pour faire le recensement exhaustif des acteurs et identifier les zones de productions. Le rapport de mission de la coordination est disponible.

### **2.1.3 Elaboration de modules de formation des producteurs aux techniques d'exploitation de la gomme arabique**

Un consultant Expert en foresterie a été commis pour élaborer les modules de formations des producteurs sur les techniques d'exploitation de la gomme arabique.

Les documents suivants ont été élaborés :

- le guide du formateur avec les modules déclinés en thèmes ;
- le cahier de participant avec les modules développés, leur durée et l'approche pédagogique.

### **2.1.4- Recrutement des Consultants pour l'appui des acteurs en groupement de Coopérative selon l'Acte OHADA**

Les Consultants ont été recrutés sur la base des TDR élaborés par l'UMOCI et par appel d'offre restreinte, sous la direction de la DFM.

Les contrats de services ont été signés le 31 mars pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours. Au total douze (12) contrats ont été signés pour couvrir l'ensemble des zones 1, 2 et une partie de la zone 3.

### **2.1.5- Mission de suivi de la mise en place des Coopératives dans la zone 1 du projet (Kayes, Diéma, Nioro, Nara) et dans la zone 2 du projet (Ségou, San, Macina, Mopti, Douentza).**

La mission a été réalisée du 19 au 29 avril 2015 pour la zone 1 (Kayes, Yélimané, Diéma, Nioro et Nara) et du 3 au 14 mai 2015 pour la zone 2 (Ségou, San, Macina, Mopti, Douentza).

Les missions avaient pour objectif de suivre l'état d'avancement de la mise en place des coopératives dans les localités gommifères retenues par le projet.

Au passage de la mission à Diéma, Nioro et Nara, les consultants étaient au niveau de la sensibilisation et l'identification des sites de production et des acteurs potentiels.

A Kayes, Macina et à Mopti la mission a participé à la mise en place de Sociétés Coopératives.

### **2.1.6-Appui à la mise en place d'un système de management de la qualité au niveau du système de production et de conditionnement de la gomme arabique à l'Unité de nettoyage et de concassage "Produits du Sud" à Sandaré.**

Il s'agit entre autres de :

- proposer un schéma (démarche) pour la mise en place d'un système de gestion de la qualité au niveau de l'Unité ;
- préparer un module de formation et animer la formation du personnel de l'Unité ;
- rédiger un manuel de Bonnes Pratiques pour les différents acteurs impliqués dans le processus de production.

Il est à noter que la 2<sup>ème</sup> unité de concassage sise à Kati n'a pas jugé utile d'être associée à l'activité.

### **2.1.7- Participation à l'Exposition Universelle 2015 de Milano (Italie).**

Appui à l'APEX pour l'organisation matérielle de la participation du Mali à l'évènement.

Il a été convenu que la gomme arabique répond au thème de l'Expo : Développement durable : nourrir la planète.

La participation de l'UNMOCI a eu pour résultats, l'obtention de la création de de trois Agences de Développement Local au Mali avec l'appui financier du réseau KIP International Scholl.

### **2.1.8- Activité en cours de réalisation :**

L'acquisition de trois (03) tonnes de semences sélectionnées d'acacia Sénégal est toujours en cours.

Le Directeur des Finances et du Matériel avait dans un premier temps saisi la DGMP par lettre n°354/MC-DFM du 27 novembre 2014 pour autoriser l'entente directe avec ICRAF (International Centre for Research in Agroforestry) pour la fourniture des semences. La DGMP a notifié par lettre N°5263/MEF-DGMP-DSP du 19/12/2014 de procéder par appel d'Offre. Le DAO a été préparé en collaboration avec la DFM. Le marché a été lancé et n'a pas été concluant pour défaut de qualification du seul soumissionnaire.

Après cette offre infructueuse, la DGMP a autorisé l'entente directe ICRAF. La Direction générale d'ICRAF à Nairobi a été saisie par lettre n° 0459/MCI-DNCC du 29/05/2015 pour autoriser le bureau de Bamako à fournir le projet. En fonction du cycle végétatif de l'acacia Sénégal, ICRAF avait estimé que la période propice serait après octobre.

## **II.2 Suivi et évaluation, et présentation de rapports**

Le premier rapport annuel a été produit le 31 décembre 2014.

Le présent rapport semestriel est le deuxième du genre après celui de 2014.

Plusieurs missions de suivi sur le terrain ont été réalisées au cours de la période.

### **Les activités majeures qui ont fait objet de suivi sont entre autres :**

- L'acquisition de semences sélectionnées pour la réalisation de 10.000 hectares ;

- La mise en place des coopératives dans les localités gommifères, condition sine qua non pour la réalisation des activités liées aux renforcements des capacités.

### **II.3 Formation et renforcement des capacités**

Les activités de formation et de renforcement des capacités des acteurs, identifiées dans le plan de travail annuel et lors des missions de suivi n'ont pas été réalisées. La réalisation de ces activités est liée à la mise en place des coopératives dans les zones de productions. Compte tenu du cycle végétatif de l'acacia Sénégal, il est souhaitable de les réaliser au dernier trimestre de cette année, période appropriée selon les services techniques.

Ces activités visent notamment :

- les techniques d'exploitation de gommieraie (Saignée) ;
- les techniques de production de plants en pépinières et de plantations ;
- les techniques d'aménagement des gommieraies.

### **II.4 Viabilité et stratégie de sortie**

Le projet est inscrit dans le programme d'actions prioritaires du Ministère du Commerce.

A cet effet, il fait l'objet de contrôle de tâches du Cabinet.

De plus, la participation massive des acteurs aux différentes rencontres dénotent leur adhésion totale au projet.

La stratégie de sortie est telle que décrite dans le document de projet.

### **II.5 Communication et diffusion**

Au cours de la période des kakemonos, des dépliants sur le Projet ont été confectionnés.

Un Sketch de sensibilisation sur la protection de la ressource a été réalisé et diffusé à la télévision (20 diffusions dont dix avant et après le journal télévisé).

## **PARTIE III: ARRANGEMENTS FIDUCIAIRES ET ORGANISATION**

### **III.1 Organisation**

Le cadre institutionnel sera révisé pour prendre en compte les nouveaux changements.

En effet, en lieu et place du recrutement d'un bureau d'Experts proposé dans le document de projet, deux cadres ont été recrutés. Il s'agit d'un cadre chargé de suivi et d'un cadre chargé de renforcement des capacités. Ceci a l'avantage d'être plus efficace et moins onéreux.

### **III.2 Gestion fiduciaire du projet**

La gestion fiduciaire est décrite dans le document de projet. Toutefois, il faut noter que les procédures sont très longues d'une part et qu'en l'absence de manuel de procédure, des incompréhensions subsistent quant à l'application des taux de DSA utilisés dans les missions de terrain.

### III.3 Mise en œuvre des recommandations antérieures du SE/GFAS

| N°<br>Ordre  | recommandations   | Mesures   | Responsable<br>d'exécution | Délai<br>d'exécution                                    | Observations   |
|--|---|---|----------------------------|---|--|
| <b>II. ESTIMATION DE LA CAPACITE COMMERCIALE PAR LE SE/CIR</b> |   |   |                            |   |  |
|  | <p><b>R1</b> : Conformément aux lignes directrices relatives à la Catégorie2, le SE recommande au Conseil du CIR d'approuver la proposition de projet de la Catégorie2 du Mali(ainsi que le budget triennal correspondant)pour une durée de trois (3) ans, avec une possibilité de prolongation de deux ans sous réserve de réexamen et d'approbation par le Conseil du CIR au cours de la troisième année de mise en œuvre.</p>  |   |                            |   | <p><b>Pour mémoire</b> (le projet est à sa deuxième année de mise en œuvre à partir du 03 septembre 2013).</p>                                 |
|  | <p><b>R2</b> : Le schéma institutionnel figurant dans le document de projet n'inclut pas le comité de mise en œuvre de la stratégie sectorielle pour la gomme arabique, établi par la Décision n°71du MIIC en juillet 2010 pour superviser la mise en œuvre de cette stratégie. C'est pourquoi le SE recommande d'inclure ledit comité dans le schéma institutionnel du projet en tant qu'organe chargé de suivre et de superviser le projet, sous la surveillance du PF. L'UNMO devrait informer le SE et le GFAS des mesures prise à ce égard</p> | <p>Inclure le Comité dans le schéma institutionnel du Projet.</p> | <p>UMOCI</p>               | <p>3 mois après l'approbation du document de projet</p> | <p>Le schéma institutionnel du projet a été révisé et prend en compte le Comité de Coordination et de Suivi des projets de la Catégorie 2.</p> |

|  |   |   |       |  |   |
|--|---|---|-------|--|---|
|  | dans un délai de trois mois suivant l'approbation du projet.  |   |       |  |   |
|  | <b>R3</b> :Le SE recommande à l'UNMO de signer un contrat avec la société de conseil choisie pour mettre en œuvre les activités sur le terrain, de manière à établir des liens de coopération entre ladite société et les services techniques du Gouvernement .le contrat devrait définir clairement les rôles et les responsabilités des parties, y compris leurs mandats détaillés, afin d'éviter tout conflit ou retard dans la mise en œuvre du projet.   | Recruter une Equipe de consultants :<br><br>-Elaborer les TDR ;<br><br>-Lancer l'Appel à candidature. | UMOCI | 3 mois après l'approbation du document de projet | Une nouvelle orientation a été donnée par le Comité de Pilotage et est décrite dans le présent rapport. |
|  | <b>R4</b> : Avant la signature du Mémoire d'accord avec l'UNOPS, le SE recommande à l'UNMO le renforcement de la dimension genre dans le document de projet en (I) révisant les objectifs spécifiques et les résultats pour y intégrer l'aspect genre ;(II) clarifiant le rôle précis des femmes et de leurs organisations respectives dans la mise en œuvre du projet et dans la chaîne de valeur de la gomme arabique ;(III) indiquant le rôle du ministère de la promotion de la femme, de l'Enfant et de la Famille dans la mise en œuvre du projet ;(iv) s'assurant que le cadre logique révisé du projet contienne des indicateurs spécifiques et des objectifs sur les questions transversales comme | Réviser le Cadre logique ;<br><br>Prendre contact avec le MPFEF                                       |       |  | Le cadre logique sera révisé en fonction des changements intervenus ;<br><br><b>Réalisée.</b>           |

|  |  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|--|---|
|  | le genre et l'environnement, y compris des données désagrégées sur les résultats attendus ;et (v) s'assurant que la dimension genre est suivie de près par l'UNMO. Ces révisions devront être soumises au SE et au GFAS pour examen et approbation et effectivement reflétée dans le budget révisé.  |  |  |  |   |
|  | <b>R5</b> : le SE recommande qu'à partir de la deuxième année de mise en œuvre du projet, les activités réalisées du produit 3 (c'est-à-dire les activités de la promotion des exportations, d'information sur les marchés internationaux et de développement des marchés) devraient être menées par des institutions de soutien au commerce, telles que la chambre de commerce ou l'Agence pour la Promotion des Exportations (APEX) créée récemment par le gouvernement. |  | UMOCI,<br>Equipe de gestion du projet  | 2 <sup>ème</sup> année de mise en œuvre            | Le Ministère du Commerce et de l'Industrie doit se prononcer sur la question. Les instructions du Cabinet sont attendues.<br><br>Une réunion a été tenue le 28 mai entre le Point focal, le Coordinateur de l'UMOCI et le Directeur de l'APEX. Les activités de promotion commerciale devant faire l'objet de transfert à l'APEX ont été identifiées. Le mode opératoire a été défini. L'APEX doit soumettre un plan de travail à l'UMOCI pour que celle-ci l'intègre dans son programme. |
|  | <b>R6</b> : Outre la construction d'infrastructures de stockage au titre du produit 4, le SE recommande la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création de petites unités pilotes de transformation, tel que le   | -Elaborer les TDR de l'étude ;<br><br>-Sélectionner le consultant. | UMOCI,<br>Equipe de gestion du projet. | 2 <sup>ème</sup> année de mise en œuvre du projet. | Selon la nouvelle orientation du projet, la mise en place d'un système de gestion de la qualité dans les unités de transformation va suppléer l'étude de faisabilité, objet de la   |



|  |  |   |       |  |  |
|--|--|---|-------|--|--|
|  | recommande la stratégie sectorielle pour la gomme arabique, afin de développer la chaîne de valeur dans ce secteur. Cette étude de faisabilité devrait être réalisée au plus tard au début de la deuxième année de mise en œuvre du projet et le plan de travail et le budget devraient être révisés en conséquence afin de prévoir le financement de l'étude en question.   |   |       |  | recommandation. Une unité de nettoyage et de concassage a été appuyée.   |
|  | <b>R7</b> : le SE recommande de réviser le cadre logique du projet dans les trois mois suivant son approbation et avant le début de la mise en œuvre. L'expert de l'UNMO chargé du suivi et de l'évaluation peut bénéficier d'une formation dispensée par le SE.   | Réviser le Cadre Logique.                     | UMOCI | 3 mois après l'approbation du document de projet | Le cadre logique sera révisé une nouvelle fois pour prendre en compte le changement institutionnel et les activités nouvelles indispensables qui ne figuraient pas dans le document de projet. En cours. |
|  | <b>R8</b> : SE le recommande que la stratégie de durabilité soit révisée afin de définir les actions concrètes à entreprendre, et présentée de nouveau au SE et au GFAS pour examen avant la fin de la première année de mise en œuvre du projet. Le SE et le GFAS se concerteront avec l'équipe de l'UNMO et le gouvernement du Mali pour déterminer un ensemble d'actions spécifiques et de points de repère pour déterminer un ensemble d'actions spécifiques et de points de repère qui permettront d'accroître progressivement l'approbation, en vue d'inscrire les résultats du projet dans la durée. Pendant la | Réviser la stratégie de durabilité du projet. | UMOCI | 3 mois après l'approbation du document de projet | La stratégie de durabilité avec des indicateurs pertinents seront définies dans le cadre logique.  |

|   |  |   |  |                   |  |
|---|--|---|--|-------------------|--|
|   | mise en œuvre du projet, le SE et le GFAS suivront de près les progrès réalisés par rapport à ces points de repère.  |   |  |                   |  |
|   | <b>R9</b> : SE Le recommande que toutes les recommandations du GFAS présentées dans le rapport d'évaluation des capacités soient suivies.  | Suivre les recommandations du GFAS  | PF/UMOCI   | Quotidiennement   | Le suivi de ces recommandations se fera dans le cadre du rapportage périodique.  |
| <b>III. GESTION ET EVALUATION FIDUCIARE PAR LE GFAS</b> |  |   |  |                   |  |
|   | <u>Capacités institutionnelles et d'exécution :</u><br>-Le Sous-comité sectoriel de coordination et de suivi du projet de la catégorie 2 supervisera la mise en œuvre technique et financière du projet et soumettra l'UNMO et les bénéficiaires de ses activités à des contrôles techniques et/ou financiers lorsque cela sera jugé nécessaire. | -Superviser la mise en œuvre technique et financière du projet ;<br>-Assurer le contrôle technique et/ou de l'UMOCI et des bénéficiaires. | Comité de coordination des projets de catégorie 2. | Chaque trimestre. | Une réunion du Comité de Coordination et de Suivi a été tenue le 11 février 2015 pour adopter le rapport de mission de supervision sur l'état des lieux relatif à la mise en place des Coopératives.<br><br>Le Comité de Pilotage a convenu changement institutionnel. |
|   | -Le plan de travail et le budget annuel du projet seront présentés au sous-comité sectoriel de coordination et de suivi pour examen et approbation avant d'être présentés au CDN, au SE et au GFAS pour approbation.   | Soumettre le plan de travail et le budget au Comité de coordination pour approbation.   | UMOCI  |                   | Le plan de travail et le budget ont été révisés pour prendre en compte les changements intervenus. Les documents seront soumis au Comité de Pilotage pour approbation. En cours.   |
|   | -le cadre institutionnel, l'organigramme et les rôles et responsabilités en annexe devront être  | Réviser le cadre institutionnel et  | UMOCI  |                   | Le cadre institutionnel sera révisé en   |

|  |   |   |            |          |   |
|--|---|---|------------|----------|---|
|  | révisé par le MIIC pour y inclure les rôles et responsabilités du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, tel que précisé dans la recommandé 4 du SE.  | l'organigramme pour prendre en compte les rôles et les responsabilités du MPFEF   |            |          | fonction des changements.                         |
|  | <p><u>Capacité de gestion des ressources humaines et de gestion administrative :</u></p> <p>- Afin de renforcer la capacité de gestion financière de l'UNMO, le MIIC doit recruter, par voie de concours, un responsable financier expérimenté. Le recrutement en question ne devrait pas être ouvert uniquement au personnel du Ministère.</p>   | <p>Recruter un responsable financier expérimenté :</p> <p>-Elaborer les TDR ;</p> <p>-Lancer l'Appel à candidature.</p> | MIIC/UMOCI | Immédiat | Réalisée (le RAF a pris fonction le 1 juin 2014). |
|  | -le MIIC établira une description détaillé du poste de responsable financier sur la base du récapitulatif des responsabilités figurant à l'annexe 2 de la proposition. Cette description de poste sera présentée au SE et au GFAS pour examen et approbation avant le lancement de la procédure de recrutement .elle précisera le rôle et les responsabilités fiduciaires du responsable financier. | -Mettre en place un comité de sélection (Panel) comprenant le MEA, le MA, la DRH du MIIC, le FD, le PF.                 | MC/UMOCI   |          | Réalisée.   |
|  | -Aux fins du recrutement du personnel amené à travailler sur le projet, y compris le responsable financier, le MIIC créera un comité qui comptera parmi ses membres des   |   |            |          | Réalisée.   |

|  |   |  |       |   |  |
|--|---|--|-------|---|--|
|  | représentants de la Direction financière et matérielle (DFM) et de la Direction des ressources humaines (DRH), le PF et le FD. Ce comité appliquera les règles et procédures du Gouvernement.   |  |       |   |  |
|  | -En consultation avec le MEA et le MA, le MIIC établira le mandat détaillé des consultants ainsi que les dossiers d'appel d'offres et les présentera au SE et au GFAS pour approbation.<br><br>Ce mandat indiquera clairement que la société de conseil recrutée assistera le MIIC/l'UNMO dans sa fonction de coordination avec ses partenaires de mise en œuvre.                 |  |       |   | Non applicable compte tenu du changement institutionnel.   |
|  | -Le MIIC recrutera la société de conseil par voie de concours. Il créera un comité de sélection auquel siégeront des représentants du MEA, du MA et de la DRH du MIIC, ainsi que le FD .le processus de recrutement sera basé sur les règles et procédures du Gouvernement. le choix final du comité sera soumis au SE et au GFAS pour approbation avant la signature du contrat. |  |       |   | Non applicable suite au changement institutionnel.   |
|  | <u>Capacité de gestion financière :</u><br><br>▪ Avant la signature du Mémoire d'accord avec l'UNOPS, le MIIC devra   | - Réviser le Plan de travail et le budget ;<br><br>-Faire valider le Plan de | UMOCI | Avant la signature du Mémoire d'accord avec | Le plan de travail et le budget ont été révisés pour prendre en compte les changements intervenus. Les documents seront soumis au Comité |

|  |   |  |  |          |  |
|--|---|--|--|----------|--|
|  | réviser le Plan de travail et le budget en consultation avec le MA, le MEA, et le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille tel que précisé par les recommandations du GFAS et du SE. Le plan de travail et le budget révisés seront approuvés par le sous-comité sectoriel de coordination et de suivi du projet et le comité directeur national. Ils seront ensuite soumis au GFAS et SE pour leur approbation.                               | travail et le budget révisés par le comité de coordination des projets de cat2 et le Comité de Pilotage. |  | l'UNOPS. | de Pilotage pour approbation. (Sans changement depuis le précédent rapport). |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le budget révisé indiquera les quantités détaillées et les coûts unitaires pour tous les postes budgétaires. Le coût lié à l'acquisition d'un véhicule sera revu sur la base du coût pro forma correspondant au prix d'un véhicule tout terrain standard. Le coût des services fournis par la société de conseil sera indiqué séparément du coût du personnel recruté pour renforcer les ressources humaines de l'UNMO.</li> </ul> | -Soumettre les documents révisés à l'approbation du GFAS.  | Avant la signature du Mémoire d'accord avec l'UNOPS. |          | <b>Réalisée</b>  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le MIIC présentera, à la fin de chaque année suivante, un plan de travail et un budget détaillé révisés au GFAS et au SE pour approbation. Ces documents indiqueront le financement accordé au titre du CIR et celui accordé par le Gouvernement pour l'année concernée.</li> </ul>  | -Actualiser chaque année les plans de travail  | UMOCI/Equip e de consultant                          |          | <b>Pour mémoire</b>  |

|  |   |   |                                       |                                    |  |
|--|---|---|---------------------------------------|------------------------------------|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>les comptes de l'UNMO seront vérifiés chaque année par la cour des comptes ou par une société d'audit recrutée par la cour des comptes, et le rapport d'audit sera présenté au GFAS, conformément au Mémoire d'accord.</li> </ul>      | -Auditer les comptes.   | UMOCI                                 | A la fin de l'exercice budgétaire. | <p>Les comptes ont été audités par la Section des Comptes de la Cour Suprême à la fin de l'exercice budgétaire 2014.</p> <p>Le rapport d'audit est disponible.</p>   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>la DFM du MIIC procédera, au moins une fois par an, au contrôle interne de la gestion des ressources et des actifs du projet effectuée par l'UNMO et fera part de ses constatations au PF et au Secrétaire général du MIIC.</li> </ul> | -Saisir la DFM du MIIC pour l'Audit interne de la gestion des ressources et des actifs du projet. | DFM/MIIC/UMOCI/Equipe de consultants. | Au cours de l'exercice budgétaire. | Non applicable à l'UMOCI   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le MIIC ouvrira un compte bancaire portant la double signature du PF et du coordonnateur de l'UNMO. Ce compte sera géré par l'UNMO.</li> </ul>   | -Ouvrir un compte bancaire avec la double signature du PF et du Coordinateur de l'UMOCI.          | UMOCI                                 |                                    | <p>Réalisée. Toutefois, le Ministère du Commerce a ouvert un Compte au niveau du bureau de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) de Bamako pour recevoir les fonds destinés au projet.</p> <p>Le processus de décaissement de la BCEAO étant compliqué et lent impacte négativement sur la réalisation des activités.</p> |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>l'UNMO indiquera la contribution du Gouvernement dans son rapport financier. Le GFAS vérifiera cette contribution lors de</li> </ul>   | -Indiquer la contribution du BSI dans le rapport financier.                                       | UMOCI                                 | Au cours de l'exercice             | Réalisée.  |

|  |   |  |       |                                    |   |
|--|---|--|-------|------------------------------------|---|
|  | ses visites sur le terrain.   |  |       | budgétaire.                        |   |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le coordonnateur de l'UNMO et le responsable financier établiront tous les rapports techniques et financiers exigés dans le cadre du Mémoire d'accord et les présenteront au PF afin qu'il les transmette au GFAS.</li> </ul>  | -Produire les rapports techniques et financiers.                               | UMOCI | Fin de l'exercice budgétaire.      | Les rapports technique et financier ont été produits à la fin de l'exercice budgétaire 2014.  |
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>le PF s'assurera que l'UNMO applique les règles et réglementations du gouvernement en ce qui concerne la rémunération des participants aux ateliers et réunions du CDN et des autres comités. Aucun membre du personnel et/ou consultant recevant un salaire, des indemnités et/ou un complément de salaire au titre du CIR ne sera rémunéré pour sa participation aux réunions et ateliers du CDN et des autres comités.</li> </ul> | -Appliquer la réglementation en matière de gestion des ateliers et séminaires. | UMOCI | Au cours de l'exercice budgétaire. | Les procédures du gouvernement sont appliquées.   |
|  | <u>Capacité de gestion du marché</u><br>-Dans le cadre du projet, les marchés seront passés selon les règles et procédures du Gouvernement en matière d'achats, sous la supervision du comité des marchés publics du MIIC et avec l'aide de la DFM pour les marchandises et de la DRH pour les services.  | Appliquer la réglementation en matière   | UMOCI |                                    | La réglementation est appliquée par rapport à la passation des marchés et par rapport au recrutement.<br><br>Il faut cependant noter la lourdeur administrative : cas des semences. |
|  | - l'UNMO élaborera le programme d'achats annuel relatif au projet et le présentera à la DFM   | -Elaborer le programme annuel des achats                                       | UMOCI | En début d'année                   | <b>Réalisée</b><br>Les achats qui doivent faire l'objet de  |

|  |   |  |       |                        |  |
|--|---|--|-------|------------------------|--|
|  | pour que celle-ci l'intègre dans le programme d'achats du Ministère. Le MIIC s'assurera que le responsable financier de l'UNMO participe aux réunions du comité des marchés publics pour les achats effectués dans le cadre du projet.  |  |       |                        | marchés ont été intégrés dans le plan de passation du Ministère par la DFM. (Sans changement depuis le précédent rapport).   |
|  | - le MIIC établira et signera, avec le MEA et le MA, des accords auxiliaires portant sur les activités devant être mises en œuvre par ces ministères. Ces accords indiqueront clairement les activités visées, le budget prévu, les modalités de paiement et de mise en œuvre, et les prescriptions relatives à l'établissement des rapports financiers. les projets d'accord auxiliaires seront approuvés par le sous-comité sectoriel de coordination et de suivi et par le CDN et seront présenté au SE et au GFAS pour examen et approbation. | Elaborer les protocoles d'accord avec le MEA, le MA.       | UMOCI | En début d'année       | Neuf (09) ONG ont signé des contrats de services pour un délai de quatre-vingt-dix (90) jours pour la mise en place des coopératives dans les zones de productions. Au total douze (12) contrats ont été signés. |
|  | -l'UNMO identifiera les actifs et les présentera dans un rapport adressé au PF au moins une fois par an, comme prescrit par le Gouvernement. Une copie de ce rapport sera transmise à la DFM du MIIC pour vérification. ce rapport sera examiné par le GFAS lors de ses visites sur le terrain.   | Elaborer le rapport d'identification des actifs du projet. | UMOCI | Chaque fin d'exercice  | <b>Pour mémoire</b> (sans changement depuis le précédent rapport).   |
|  | <u>Plan de travail et capacité de suivi et d'évaluation</u>   | -Elaborer les rapports d'exécution ;                       | UMOCI | Trimestriel et annuel. | Les rapports annuel et semestriel de 2014 ont été produits.  |



|  |  |   |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|
|  | <p>-l'UNMO établira des rapports de situation semi-annuels et annuels et des rapports financiers trimestriels, et les présentera au SE et au GFAS, ainsi qu'au Sous- comité sectoriel de coordination et de suivi du projet.</p> | <p>-Organiser les réunions du Comité de Coordination.</p> |  |  |  |
|--|--|---|--|--|--|